

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 OCTOBRE 2010

Convocations du 22/10/2009

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE .

Secrétaire : Bernadette CHAIZE

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

Règlement du service des eaux :

Adoption à l'unanimité du règlement du service des eaux. Ce document qui précise les nouvelles règles de fonctionnement du service et clarifie les relations entre le service et les administrés, sera porté à connaissance de tous les abonnés.

Tarification des interventions du service des eaux :

Décision à l'unanimité de fixer les prestations fournies par le service des eaux ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} novembre 2010 :

- location compteur : 8 € par an
- intervention sur bouche à clé : 10 €
- remplacement compteur en cas de défaillance de l'abonné : 60 €
- jaugeage compteur : 20 €

Rétrocession parcelle chemin de Sagne du Blanc:

Suite à un document d'arpentage, la SCI la Rose des Vents cède gratuitement à la commune une parcelle de 110 m² bordant le chemin de Sagne du Blanc. Le conseil municipal approuve l'acquisition et autorise le Maire à signer l'acte.

Avenants au marché des équipements sportifs :

Suite à des modifications au marché initial ou des travaux supplémentaires, le conseil municipal approuve les avenants suivants :

	LOT N°1	LOT N°2	LOT N°3
	Terrassements	Menuiserie	Metallerie
		bois couverture	
Montant marché initial HT :	27 374,14	32 281,47	14 080,79
Avenant HT :	+ 3 694,80	+ 6 807,17	+ 1 480,00
Montant marché HT :	31 068,94	39 088,64	15 560,79
Total TVA 19,6%	6 089,51	7 661,37	3 049,91
Nouveau montant marché TTC:	37 158,45	46 750,01	18 610,70

Décision modificative n°2 - Commune :

Vu l'absence ou l'insuffisance de crédits affectés à certains articles, décision d'opérer les virements de crédits suivants:

INVESTISSEMENT

DEPENSES

C/21311-000 :	Hôtel de Ville :	+ 1 000,00
C/2138-000 :	Autres constructions :	+ 1 000,00
C/2117-12 :	Bois et forêts :	- 2 000,00

Indemnité de conseil allouée au comptable public :

Considérant le transfert de la commune à la Trésorerie de Bourg-Argental, le conseil municipal décide à 7 voix pour, 2 abstentions, d'allouer l'indemnité fixée au taux plein, au profit du comptable du trésor pour les services rendus en qualité de conseiller économique et financier.

Compte-rendu des commissions :

Questions diverses :

- Tourisme : information sur le projet de développement touristique durable pour les stations de moyenne montagne initié par la Communauté de Communes.

Prochaine réunion : Mardi 23 novembre 2010 à 20 heures

Affiché le 26 octobre 2010

Le Maire,